



www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°443 du 5 au 11 octobre 2023



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

OÙ EN SONT LES DOSSIERS ?

La lutte contre la corruption semble s'accélérer ces dernières semaines avec l'interpellation de plusieurs personnalités soupçonnées dans divers dossiers. Où en sont-ils?

GRATUIT

Ne peut être vendu



*Consommer Sahel Infusion,
c'est consommer le Made in Mali.*



Tél : (+223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 96 62 / 66 74 67 78

Site web : www.sahelinfusion.com

N°443 du 5 au 11 octobre 2023

ÉDITO

Batailles décisives

Une importante colonne des FAMa a pris la direction de la région de Kidal le 2 octobre. Ce convoi doit, selon nos informations, prendre possession du camp de la MINUSMA à Aguelhoc. Cette localité est un douloureux souvenir pour nombre de Maliens. En janvier 2012, plusieurs militaires maliens désarmés avaient été froidement exécutés par le MNLA, appuyé à l'époque par le groupe terroriste Ansar Eddine. Les images qui avaient circulé sur les réseaux sociaux en avaient révolté plus d'un. Une décennie après ce drame, alors que les autorités sont engagées dans une dynamique de reconquête du territoire, prendre pied à Aguelhoc serait un important gain. Des batailles décisives s'annoncent donc, aussi bien pour les autorités de la Transition que pour les rebelles de la CMA. Décisives parce que, d'un côté, les premiers pourront capitaliser les gains politiques d'une reconquête de la région de Kidal. De l'autre, une éventuelle perte de Kidal, son bastion depuis plusieurs années, serait une défaite stratégique trop importante pour la CMA. Nul doute que la route des FAMa sera semée d'embûches par un adversaire qui s'est préparé au départ de la MINUSMA et par son allié du Groupe de soutien à l'Islam et aux Musulmans. Pour les autorités de la Transition, l'échec n'est pas une option, les récentes déclarations de divers responsables le prouvent. La confrontation est inévitable et les deux camps vont déplorer des morts. Un nouveau rapport de force pourrait s'établir entre les différentes parties à la suite des semaines décisives qui s'annoncent, en prélude à d'éventuels accords qui seront signés ou renégociés. Toute guerre se conclut autour d'une table de négociations, entre un vainqueur et perdant, ce dernier étant obligé de passer sous les fourches caudines de la défaite. Nous n'en sommes pas encore là. Pour l'heure, les ténèbres nous enveloppent, alors que beaucoup espèrent qu'un vrai dialogue prévaudra pour une paix des cœurs.

LE CHIFFRE 23

C'est le nombre de projets de loi sur la table du CNT pour la session du mois d'octobre, ouverte ce 2 octobre 2023.

ILS ONT DIT...

« Tout peut se négocier ici au Mali, sauf la partition du pays et les Maliens sont prêts à se sacrifier pour préserver leur souveraineté (...). Le drapeau du Mali : le Vert, l'Or, et le Rouge, doit flotter haut, très haut, et partout sur l'étendue du territoire national ». **Colonel Malick Diaw, Président du CNT**, le 2 octobre 2023.

« La Tunisie, qui accepte la coopération, n'accepte pas tout ce qui s'apparente à de la charité ou à de la faveur, car notre pays et notre peuple ne veulent pas de la sympathie et ne l'acceptent pas quand elle est sans respect. Par conséquent, la Tunisie refuse ce qui a été annoncé ces derniers jours par l'UE ». **Kaïs Saed, Président de la Tunisie**, le 2 octobre 2023.

Donnez votre avis
sur [Journal du Mali](http://www.journaldumaliv.com)

UN JOUR, UNE DATE

8 octobre 1967 : Capture de Che Guevara en Bolivie



Le Malien **Cheick Diallo** a effectué son retour en NBA après avoir signé un contrat le 3 octobre avec le Heat de Miami. Le natif de Kayes, qui a drafté en 2016 en NBA, jouait la saison dernière au Japon.



Le président républicain de la Chambre américaine des représentants, **Kevin McCarthy**, a été destitué ce mardi 3 octobre, lors d'un vote historique au Congrès, victime de querelles fratricides au sein de son parti.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le Stade du 26 mars de Bamako lors de la célébration du Maouloud d'Ousmane Chérif Madani Haidara le 3 octobre 2023. Crédit photo : Malitof.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : OÙ EN EST LE TRAITEMENT DES DOSSIERS ?

La lutte contre la corruption, érigée en priorité de la Transition, semble s'accélérer ces dernières semaines avec l'interpellation de plusieurs personnalités soupçonnées dans divers dossiers. Toutes bénéficient de la présomption d'innocence tant qu'elles ne sont pas condamnées.

LA RÉDACTION

Depuis plusieurs semaines, de nombreuses personnalités ont été arrêtées dans le cadre de la lutte contre la corruption. La dernière arrestation d'une personnalité d'envergure est celle d'Adama Sangaré, maire du District de Bamako depuis 2007, placé sous mandat de dépôt le 20 septembre dernier. Il est accusé d'avoir «effectué des morcellements, des attributions illégales de parcelles appartenant à l'Etat et des accaparements des terres ne relevant pas de leur compétence dans la zone aéroportuaire ». Adama Sangaré, qui est un habitué de la maison centrale d'arrêt, avait d'abord été incarcéré en octobre 2019 pour faux et usage de faux et atteinte aux deniers publics dans le cadre d'un dossier portant sur un marché d'éclairage public pour près de 500 millions de francs CFA en 2010, avant d'être remis en liberté en mai 2020, puis réincarcéré en mai 2021 dans la même affaire, avant d'être à nouveau libéré un mois plus tard, en septembre 2021. Pour certains observateurs, le cas particulier d'Adama Sangaré est une illustration parfaite de certains maux de la justice malienne : arrêter sans juger. Ce spectre plane sur l'ancien ministre de la Sécurité et de la protection civile, le Général Salif Traoré, accusé de « faux, usage de faux, détournement de biens publics et complicité d'abus de biens sociaux » dans l'affaire dite « Sécuriport ». Il a été placé sous mandat de dépôt le 30 août 2023, au camp 1 de Bamako. Cette nouvelle affaire qui porte sur un contrat de concession entre le Gouvernement du Mali et la Société Sécuriport LLC pour la fourniture

d'un système de sécurité pour l'aviation civile et l'immigration est une des nombreuses qui visent d'anciens responsables sous la présidence IBK.

Des procédures lentes Si les mandats de dépôt sont rapidement décernés, l'instruction des différents dossiers traîne en longueur. Inculpé puis arrêté le 26 août 2021 par la chambre d'accusation de la Cour suprême dans l'affaire de l'achat d'un avion présidentiel et d'équipements militaires, Soumeylou Boubeye Maïga est mort le 21 mars 2022 sans avoir été jugé. L'arrestation de l'ex-Premier ministre d'IBK avait été dénoncée par Cheick Mohamed Chérif Koné, ancien premier avocat général de la Cour suprême. Selon lui, cette juridiction n'était pas compétente pour instruire l'affaire. Le procureur général de la Cour Suprême Mamadou Timbo s'en était défendu affirmant que lorsque la haute cour de justice (compétente pour juger selon la Constitution de 1992) est inopérante, « l'instruction se poursuit à la Cour suprême ». Selon un analyste qui a requis l'anonymat, ces arrestations serviront à «étoffer» le bilan de la transition. Mais dans le



Plusieurs personnalités ont été arrêtées ces dernières semaines, soupçonnées dans divers dossiers de corruption.

la BOAD. D'autres anciens ministres d'IBK, contraints à l'exil, sont visés depuis le 25 juillet 2022 par des mandats d'arrêts internationaux pour «crime de faux, usage de faux et atteinte aux biens publics » dans l'affaire Paramount, qui remonte à 2015. Il s'agit des anciens ministres de l'Économie et des finances Boubou Cissé et Mamadou Igor Diarra, et de l'ancien ministre de la Défense et des anciens combattants Tiéman Hubert Coulibaly, ainsi que plusieurs opérateurs économiques, notamment Babaly Bah, ancien PDG de la BMS.

Des procès possibles ? L'absence de ces personnes ainsi que les décès de certains

président de la transition le 26 août 2022, elle avait réclamé la tenue de son procès. « J'avais placé tout mon espoir en la procédure en cours. Malheureusement, le temps que prennent les choses me préoccupe au plus haut niveau, notamment au regard de mon âge et de l'espérance de vie très limitée dans notre pays », indiquait-il dans sa lettre. Mais, selon un analyste qui a requis l'anonymat, il sera difficile de tenir ces procès, car selon lui, « cela pourrait relever la faiblesse de certains dossiers ». Pour lui, « la justice joue la montre, le temps de la transition ». Aucune date n'a encore été indiquée pour d'éventuels procès et la justice communique très peu sur

REPÈRES

9 août 2023 : l'ancien président de l'Assemblée nationale Issiaka Sidibé, son ex-Directeur financier, Mamoutou Touré dit Bavieux et 4 autres anciens collaborateurs sont arrêtés.

29 août 2023 : L'ancien président de l'APCAM, Bakary Togola est de nouveau inculpé dans l'affaire dite des ristournes de coton.

30 août 2023 : Le Général Salif Traoré, ancien ministre de la Sécurité et de la Protection civile est placé sous mandat de dépôt.

20 septembre 2023 : Le Maire du district de Bamako, Adama Sangaré, est écroué à la MCA.



Si les mandats de dépôt sont rapidement décernés, l'instruction des différents dossiers traîne en longueur.

fond, les affaires ne bougent pas. Dans le cadre des dossiers de l'achat de l'avion présidentiel et celui des équipements militaires, plusieurs personnes citées, notamment des opérateurs économiques, ne se trouvent pas au Mali. Un mandat d'arrêt vise également Moustapha Ben Barka, aujourd'hui vice-président de

responsables compliquent l'instruction de ces affaires. Madame Bouaré Fily Sissoko, ancienne ministre de l'Économie et des Finances de 2013 à 2015 est placée sous mandat de dépôt depuis le 26 août 2021 dans l'affaire dite de l'avion présidentiel et de l'achat des équipements militaires. Dans une lettre ouverte envoyée au

les affaires. Selon une source judiciaire, une cour d'assises spéciale devait être convoquée pour qu'un jugement ait lieu, mais sans donner plus d'explications, il ajoute simplement que cette cour n'est plus en «projet ». Cette source ajoute que la lenteur dans les procédures s'explique aussi par les changements intervenus au

niveau des juridictions. Plusieurs juges ont été remplacés. « Avec un nouveau juge, c'est comme si la procédure reprenait de nouveau », assure-t-il. Le dossier des masques COVID qui s'est traduit par l'interpellation de Youssouf Bathily, ancien Président de la Chambre de commerce du Mali et certains de ses collaborateurs depuis le 23 novembre

3 QUESTIONS À



DR FODIÉ TANDJIGORA

Sociologue

1 Quel regard portez-vous sur les récentes arrestations dans le cadre de la lutte contre la corruption ?

Je pense que cela s'inscrit dans une perspective de bilan général qui doit être bientôt fait sur la transition. Il y aussi un changement dans le code pénal qui priviliege maintenant le remboursement de deniers détournés. Comme l'Etat a besoin de fonds aujourd'hui pour renflouer les caisses, les délinquants financiers sont donc dans son viseur.

2 Assisté-t-on à une « chasse aux sorcières » ?

Je ne pense pas. La Chasse aux sorcières voudrait sous-entendre un ciblage d'individus en fonction de leur appartenance. Je dirai plutôt que ceux qui sont arrêtés ont occupé à un moment ou à un autre des places stratégiques et mobilisé des ressources.

3 La lutte contre la corruption telle que menée sous la transition depuis le début est-elle efficace ?

De façon globale, il y a eu une avancée. Depuis très longtemps, cette lutte a été célébrée dans la rhétorique politique mais très peu de Maliens sont satisfaits des résultats. Mais la rupture actuelle est que les gens sont en train de rembourser et il n'y a presque pas d'exception. Je pense que c'est une nouveauté. L'efficacité d'une lutte contre la corruption ne se ressent pas tout de suite. C'est un effort de longue haleine puisqu'il faut détruire un système qui a prévalu depuis plusieurs décennies. Il est impossible d'y arriver en quelques mois. ■

QUI EST DANS QUOI ?

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, la justice malienne enquête sur plusieurs dossiers et certains hauts responsables de l'ancien régime sont inculpés ou visés par des mandats d'arrêt internationaux. Qui est concerné par quelle affaire ? Le point dans cette infographie.

GÉNÉRAL SALIF TRAORÉ



Ancien ministre de la sécurité et de la protection civile de 2015 à 2020. Placé sous mandat de dépôt le 30 août 2023 dans l'affaire dite « Sécuriport »

IBRAHIMA KOITA



Ancien préfet de Kati. Inculpé dans l'affaire dite de gestion de la Zone aéroportuaire.

ISSIAKA SIDIBÉ



Ancien président de l'Assemblée nationale de 2014 à 2020. Emprisonné le 9 août 2023 pour « atteinte aux biens publics »

SOULEYMANE DAGNON



Ancien maire de la commune VI du district de Bamako. Inculpé dans l'affaire dite de gestion de la zone aéroportuaire.

MAMOUTOU TOURÉ DIT BAVIEUX



Ancien Directeur financier de l'Assemblée nationale de 2014 à 2019. Emprisonné le 9 août pour « atteinte aux biens publics »

ALOU DEMBÉLÉ



Membre du conseil de surveillance de la C-SCPC. Placé sous mandat de dépôt le 28 août 2023 dans l'affaire dite des ristournes de coton.

BOUARÉ FILY SISSOKO



Ancienne ministre de l'Economie et des finances de 2013 à 2015. Placée sous mandat de dépôt le 26 août 2021 dans l'affaire dite de l'achat de l'avion présidentiel et des équipements militaires.

MAHAMADOU CAMARA



Ancien Directeur de cabinet du président IBK de 2013 à 2014. Placé sous mandat de dépôt le 23 septembre 2021 dans l'affaire dite des équipements militaires. Libéré sous caution le 16 mars 2023.

BOUBOU CISSÉ



Ancien Premier ministre. Visé depuis le 25 juillet 2022 par un mandat d'arrêt international dans l'affaire dite de Paramount.

MAMADOU IGOR DIARRA



Ancien ministre de l'Economie et des finances de 2015 à 2016. Visé depuis le 25 juillet 2022 par un mandat d'arrêt international dans l'affaire dite Paramount.

TIEMAN HUBERT COULIBALY



Ancien ministre de la Défense de 2015 à 2016. Visé depuis le 25 juillet 2022 par un mandat d'arrêt international dans l'affaire dite de Paramount.

ADAMA SANGARÉ



Maire du District de Bamako depuis 2007. Incarcéré le 20 septembre 2023 dans l'affaire dite de gestion de la zone aéroportuaire.

DAH KEITA



Ancien sous-préfet de la commune de Kalaban Coro [Inculpé dans l'affaire dite de gestion de la zone aéroportuaire]

Nous sommes la banque des PME

Ici à Bamako, comme partout en Afrique, les PME imaginent, construisent et font fonctionner les villes. Les PME sont au cœur de nos économies. BANK OF AFRICA les soutient et les accompagne, partout et tout le temps.

Des produits
sur mesure

770
milliards F CFA*
de prêts disponibles

25**
espaces
dédiés



www.boamali.com



Sur 3 ans, pour tout le groupe
Ensemble du groupe

YELEMA : DÉSORMAIS DANS UNE « OPPOSITION » AFFICHÉE À LA TRANSITION ?

Jusque-là très mesuré dans ses prises de position vis-à-vis des décisions et des actions menées par les autorités de la Transition, le parti Yelema de l'ancien Premier ministre Moussa Mara s'est montré particulièrement critique dans sa réaction suite à l'annonce par le gouvernement du report de la présidentielle, le 25 septembre dernier. Une nouvelle posture qui suscite des interrogations.

MOHAMED KENOUI

Même lorsqu'il était encore membre actif du Cadre des partis et regroupements de partis pour un retour à l'ordre constitutionnel, le parti Yelema prenait soin de ne pas endosser les positions les plus tranchées du directoire contre les autorités de la Transition. En février 2022, lorsque le Cadre avait décidé de ne plus reconnaître les autorités au-delà de la date prévue pour la fin de la Transition, Yelema s'était tout simplement désolidarisé de cette décision. « Il y a eu des décisions que nous ne partagions pas, parce que le Cadre n'est pas une plateforme politique, encore moins un parti politique, juste un cadre d'échanges. Nous nous retrouvons sur des sujets sur lesquels nous travaillons à avoir le maximum de



Le parti Yelema a, dans un communiqué très offensif, dénoncé le report de la présidentielle.

tiques qui s'étaient clairement rangées dans les camps du « Oui » ou du « Non », a appelé chaque militant et sympathisant à voter en accord avec « ses propres convictions », s'abstenant de donner une consigne ou d'opter pour un

lement prévu en février 2024, a été, contrairement à ses positions antérieures, l'un des plus virulents parmi les nombreuses réactions suscitées au sein de la classe politique.

« Langage de vérité » La prolongation de fait de la Transition est-elle celle de trop, qui fait basculer le parti Yelema dans le rang des partis ou regroupements de partis politiques clairement « opposés » aux autorités de la Transition ? Cela semble être le cas. Mais,

■

à en croire son Secrétaire politique et Porte-parole, Hamidou Doumbia, il n'en est rien. Pour le Porte-parole de Yelema,

le communiqué du 25 septembre n'est pas virulent, mais plutôt « vérifique ». « Nous sommes dans une période de transition et nous ne pouvons pas parler d'opposition claire. Les partis politiques doivent certes accompagner la Transition, mais cela ne veut pas dire qu'ils doivent être dans une posture de bénis oui-oui et accepter tout ce que la Transition pose comme actes. Je pense que Yelema est dans cette dynamique. Ils ne sont pas dans une opposition déclarée, mais ils sont en train de dénoncer ce qui ne va pas selon eux », analyse Jean-François Marie Camara, enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences administratives et politiques de l'USJP. ■

Quand nous pensons qu'il y a des actions qui sont positives, nous le disons. Quand il y a des actions qui ne sont pas justifiables, nous avons le courage de le dire et nous continuerons, quoi que cela puisse nous coûter.

consensus, mais, s'il n'y a pas de consensus, je pense que les partis ont leur liberté de parole », se justifiait le 18 août 2022 le Président Dr. Youssouf Diawara. Pour certains, ces prises de position mesurées étaient aussi en partie guidées par le dossier judiciaire qui pesait sur le fondateur de Yelema. En novembre 2021, il avait été convoqué au Pôle économique de Bamako pour une affaire de malversations financières. M. Mara a rejeté en bloc ces accusations. Lors du référendum du 18 juin 2023, Yelema, contrairement à d'autres formations poli-

appel au boycott, même si le parti avait indiqué regretter le fait que le nouveau texte constitutionnel n'ait pas pris en compte ses préoccupations et ignorait les grands principes qui doivent guider les actions publiques et la pratique institutionnelle du pays. Le Porte-parole du parti, Hamidou Doumbia, pas en phase avec cette décision, a même milité dans une association prônant clairement le non pour la constitution. Le ton du communiqué du parti Yelema en date du 25 septembre, en réponse au report de la présidentielle initia-

EN BREF

G5 SAHEL : PAS ENCORE MORT SELON LE PRÉSIDENT MAURITANIEN

Dans une récente interview accordée au Figaro, le chef de l'Etat mauritanien, président en exercice du G5 Sahel a affirmé que l'organisation n'est pas morte en dépit du retrait du Mali le 15 mai 2022. « Seul le Mali en est pour l'instant sorti. Les raisons qui ont présidé à la création de cette structure - la lutte antiterroriste et les efforts communs pour le développement restent pertinentes. Nos défis partagés demeurent ». Il a toutefois reconnu que le retrait du Mali pose un problème. En sus de ce retrait, le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont créé l'Alliance des Etats du Sahel le 16 septembre. Cette alliance est vue par de nombreux observateurs comme un « G3 Sahel » qui entérine si besoin en était encore la fin du G5. Le Burkina Faso et le Niger sont toutefois toujours officiellement membres de l'organisation même si le capitaine Ibrahim Traoré n'a pas encore pris part à la moindre rencontre. ■

nous continuerons à le dire quoi que cela puisse nous coûter », poursuit-il.

Pour le Porte-parole de Yelema, le communiqué du 25 septembre n'est pas virulent, mais plutôt « vérifique ». « Nous sommes dans une période de transition et nous ne pouvons pas parler d'opposition claire. Les partis politiques doivent certes accompagner la Transition, mais cela ne veut pas dire qu'ils doivent être dans une posture de bénis oui-oui et accepter tout ce que la Transition pose comme actes. Je pense que Yelema est dans cette dynamique. Ils ne sont pas dans une opposition déclarée, mais ils sont en train de dénoncer ce qui ne va pas selon eux », analyse Jean-François Marie Camara, enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences administratives et politiques de l'USJP. ■



SOUMAILA LAH

« Ce jeu va se gagner à l'usure »

Soumaila Lah, Coordinateur national de l'Alliance citoyenne pour la réforme du secteur de la Sécurité, répond à nos questions sur les récentes attaques de la CMA et les retraits au sein du CSP.

PROPOS RECUEILLIS PAR BOUBACAR SIDIKI HAIDARA

C

omment comprendre le retrait de plusieurs membres du CSP ces dernières semaines ?

Ces retraits étaient prévisibles dès l'instant que où le CSP et les autorités de la Transition sont entrés en bras de fer sur fond de récupération des emprises de la MINUSMA. Une première lecture en filigrane nous permet d'affirmer que la composition de départ du CSP explique en partie ces retraits. Certains groupes membres étaient à la base pro-gouvernement (même si certains bras armés ont depuis fait le choix de rester dans la configuration actuelle du CSP). Une seconde lecture fait état de pressions sur certains mouvements, ce qui a conduit ces mouvements à porter leur choix sur Bamako, d'où ces retraits.

Ces différentes parties pourraient-elles prendre part aux hostilités ? Sauf à y être contraintes, je ne pense pas. Ces parties ont toutes rappelé leur attachement à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Algérie. Une manière soft et très pragmatique de ne pas prendre position et éventuellement être amenées à prendre part ouvertement aux hostilités. Il y a lieu de rappeler, en outre, que ces parties sont aujourd'hui entre le marteau et l'enclume, entre leurs frères d'hier et leurs alliés de circonstance du moment. Une participation aux hostilités ne saurait donc être une option pour elles.

Nous avons assisté ces derniers jours à plusieurs attaques de la CMA (Bamba, Léré, Bourem...) alors que beaucoup pensaient qu'elle allait concentrer ses forces sur la région de Kidal...

Ces attaques étaient prévisibles pour qui s'attarde un brin sur l'évolution de la situation ces derniers mois. Les désaccords sur la mise en œuvre de l'Accord et le jeu des chaises musicales avec comme fond sonore la rétrocession des camps de la MINUSMA ont fait souffler de part et d'autre des intentions d'affirmation et des velléités va-t-en-guerre. Les renforcements des positions et les attaques peuvent être analysés comme des stratégies de défense et de démonstration des capacités de nuisances des parties en présence. Les crispations ont fini par faire franchir le Rubicon. Les bruits de bottes demeurent donc une option sur la table pour faire flétrir et in fine prendre le pas sur l'autre.

Une de ces attaques a été menée à Dioura, dans la région de Mopti. Quel message la CMA souhaite passer à travers cette offensive ?

Cette attaque s'inscrit également dans cette stratégie globale. Prendre les devants et montrer au camp d'en face ses capacités à l'attaquer là où il s'y attend le moins. Ce jeu va se gagner à l'usure. Chaque camp a donc intérêt à maintenir le moral de ses troupes au beau fixe. La configuration peut rapidement changer. ■

7 JOURS DE CHAÎNES EN PLUS TOUT DE SUITE !



REABONNEZ-VOUS EN AVANCE ET PROFITEZ D'UNE SEMAINE DE CHAÎNES EN PLUS

36 555

Ecouté d'une communication locale
SELON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE
CANAL+ MALI

CANAL+

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES : LE MALI EN QUÊTE DE VALIDATION

C'est ce 1er octobre 2023 qu'a débuté pour le Mali le processus de validation à la norme ITIE 2019. D'ici environ deux mois, le pays recevra les conclusions de l'Initiative pour la transparence des industries extractives sur la mise en œuvre des 19 mesures correctives que le Mali devait prendre.

FATOUMATA MAGUIRAGA



Le Mali est sous le coup d'une suspension de l'ITIE.

Adoptée par le Conseil d'administration de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (Itié) en décembre 2020, la procédure de validation de la norme ITIE 2019 a été révisée en juin 2022. Parmi les amendements, la validation évaluera notamment les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'une ou de plusieurs composantes, à savoir l'engagement des parties prenantes, la transparence, les résultats et impacts. Pour le Mali, le Comité de pilotage a envoyé différents documents, dont le rapport Itié 2021, le fonctionnement des collèges, l'engagement de l'administration, la publication des contrats. Une commission ad hoc avait été mise en place pour la préparation des documents.

- Points concernés par l'évaluation de l'ITIE (1er oct. 2023) :
- Engagement collège administration

Risque de suspension ? Le civile Secrétariat international de l'Itié examine désormais en ligne les éléments de réponse. Environ 2 mois après, il enverra son rapport provisoire et après la réaction du pays la validation définitive pourra intervenir. Si la validation ne se fait

pas comme l'ITIE l'entend, le Mali pourrait être suspendu, laisse entendre un acteur. Ce qui pourrait avoir comme effet de ne pas obtenir l'aval de bailleurs de fonds comme la Banque mondiale, par exemple. Au même moment, le Mali a entrepris plusieurs réformes et activités dans le domaine. Notamment l'audit de 15 mines industrielles, une première saluée par plusieurs acteurs, même si le processus a été jugé pas assez inclusif par d'autres.

L'adoption de la Loi sur le contenu local et la relecture du Code minier sont aussi des efforts reconnus par les acteurs de la société civile. Mais les mêmes

disent attendre avec impatience la publication des rapports d'audits. Il pourrait être reproché au Mali de ne pas asseoir suffisamment la transparence dans le secteur minier.

Le 29 mai 2019, le Secrétariat international avait estimé que quatre des neuf mesures correctives avaient été pleinement appliquées et que le Mali avait accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme Itié. Des progrès « assortis d'améliorations substantielles sur des exigences individuelles ». Mais « les lacunes restantes concernent la gouvernance du Groupe multipartite (Exigence 1.4), l'octroi des licences (Exigence 2.2), le suivi des recommandations (Exigence 7.3) et les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'Itié (Exigence 7.4) », avait souligné l'institution. ■

F.M

SECOMA La foire nationale se prépare

La Semaine commerciale du Mali (SECOMA) se tiendra du 14 au 30 octobre 2023. Organisée par la Chambre de commerce et d'industrie du Mali (CCIM), cette foire commerciale donnera aux commerçants et industriels l'occasion d'exposer des produits Made in Mali. La SECOMA se tiendra au Parc des expositions de Bamako. Elle propose aux exposants des stands de 9 m² de

50 000 à 400 000 francs CFA avec des possibilités d'aménagement en conformité avec le règlement de l'évènement. Sur l'esplanade, les stands sont disponibles à partir de 25 000 francs CFA le mètre carré. Ce marché national, exclusivement dédié au local, est une réponse à la requête de l'UEMOA qui a institué le Mois du consommateur local. Pour ses organisateurs, c'est une opportu-

nité d'affaires cruciale pour les entreprises locales qui n'ont pas souvent l'occasion de se faire connaître. Par ailleurs, ils engagent les participants à garantir la qualité des produits proposés et s'engagent à assurer conjointement avec eux la sécurité et l'hygiène sur les lieux de l'exposition. C'est en 2021 que l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) a institué le Mois du « Consommer local »,

F.M

EN BREF

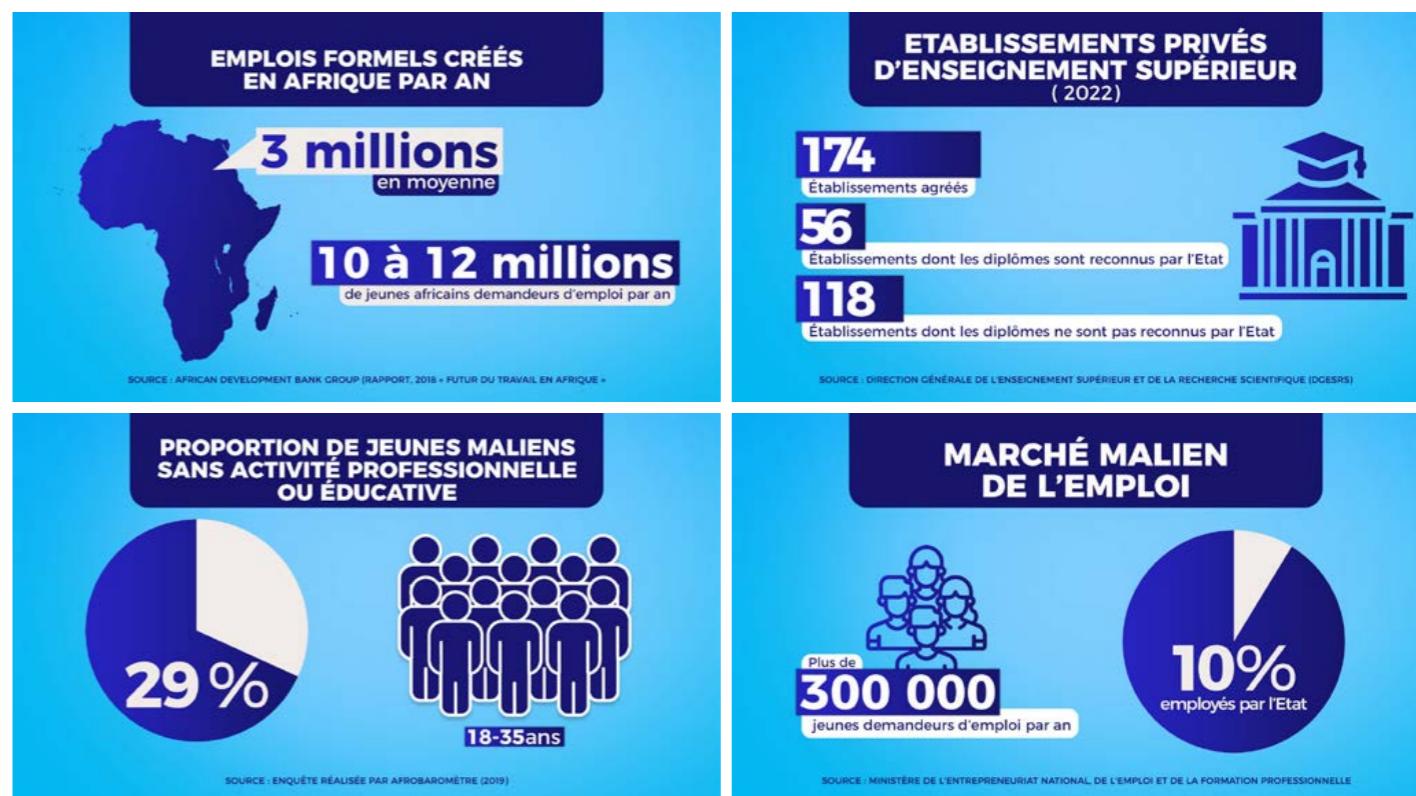
PROROGER L'AGOA POUR CONTRER LA CHINE

L'African Growth and Opportunity Act (Agoa), le régime de préférences commerciales accordé par les États-Unis aux pays d'Afrique subsaharienne depuis 2000 et qui arrive à échéance en 2025, pourrait être prolongé jusqu'en 2045. C'est en tout cas la demande faite par un Sénateur américain. John Neely Kennedy a estimé que l'Agoa avait joué un rôle essentiel dans la collaboration entre les États-Unis et l'Afrique subsaharienne. Ce régime a permis de contribuer à la démocratie, à la lutte contre la pauvreté et à surtout à contrer l'influence chinoise, selon lui. Dans un contexte d'influence croissante de la Chine sur le continent, il affirme que c'est une opportunité pour continuer à entretenir « les valeurs américaines » dans cette partie du monde, tout en aidant à réduire la pauvreté et accroître les économies des deux parties. Les États-Unis, qui revoient régulièrement leurs critères d'éligibilité des pays, avaient suspendu le Mali, la Guinée et l'Éthiopie à compter du 1er janvier 2022 pour n'avoir pas suffisamment respecté les droits de l'Homme. Pour le Mali, notamment de « ne pas avoir établi ou ne pas faire de progrès continus vers l'établissement, la protection de l'état de droit et du pluralisme politique ». ■

F.M

INADÉQUATION FORMATION-EMPLOI : LES CHIFFRES

Cette infographie est tirée de l'émission Entreprendre qui sera diffusée sur TM1 le mardi 10 octobre 2023 à 20h20. Le thème de l'émission porte sur l'inadéquation formation-emploi et comment y remédier ?



**Connexion Internet illimitée
jusqu'à 40 Mbits/s
à votre domicile**

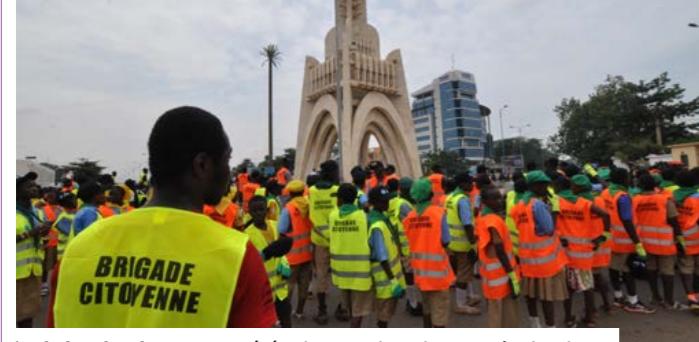
20 28 00 00

[Facebook](#)
[Instagram](#)
[LinkedIn](#)
[Twitter](#)
[YouTube](#)
www.afribone.com

BRIGADE CITOYENNE : POUR UNE JEUNESSE ENGAGÉE

Lancée le 20 août dernier par les autorités de la Transition, la Brigade citoyenne, un espace d'investissement humain favorisant l'engagement citoyen et la mobilisation des jeunes, vise à renforcer les valeurs citoyennes et à promouvoir la conscience civique de la jeunesse malienne.

YAYA BERTHÉ



La brigade citoyenne a été mise en place le 20 août dernier.

La Brigade citoyenne est composée de 1 200 jeunes dans le District de Bamako, soit 200 jeunes par commune, qui se mobilisent désormais chaque dimanche dans leurs communes respectives pour poser des bonnes actions au profit de leurs quartiers. M. Abdoul Kassim Fomba, ministre de la Jeunesse et des sports chargé de l'instruction civique et de la construction citoyenne, a annoncé, lors du lancement des travaux de la Brigade citoyenne, avoir élaboré une stratégie basée sur trois axes : encourager l'investissement humain et l'engagement civique et renforcer la participation des jeunes aux activités citoyennes en vue d'améliorer le bien-être de la population malienne et le cadre de vie des communautés. Brehima Ely Dicko, sociologue, trouve l'initiative salutaire, car elle permettra de renforcer les liens entre les jeunes des

communes et les poussera à initier des projets communs. Cela aura l'avantage de faire en sorte que les jeunes puissent jouer un rôle de veille citoyenne, de plaider et de développer. Il ajoute que si les jeunes travaillent ensemble ils pourront œuvrer pour l'assainissement de leurs communes, tout en s'assurant que les autorités communales

La Brigade citoyenne intervient dans plusieurs domaines, dont des actions d'éducation, de sensibilisation, sur la sécurité routière ou encore environnementales.

mènent des actions qui vont dans le bon sens du projet. La Brigade citoyenne intervient dans plusieurs domaines, dont des actions d'éducation, de sensibilisation, sur la sécurité routière ou encore environnementales. Un exemple a été l'enterrement de feu Salif Keita

parfaitement avec le premier axe de la Feuille de route du département de la jeunesse, qui dit « Faso baara, Ne djoyer », c'est-à-dire « amener chaque citoyen lambda à jouer son rôle » à travers des actions civiques et citoyennes. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

SÉGOU : RENTRÉE SCOLAIRE PERTURBÉE

Démarrée le 2 octobre, la rentrée scolaire est déjà perturbée à Ségou. La Coordination régionale de l'association des élèves et étudiants du Mali (AEEM) a entamé, lundi, une grève de 5 jours, soit 120 heures, reconductible. Cette grève a débuté vers 10h, deux heures après la cérémonie officielle. L'AEEM revendique notamment, l'animation des bibliothèques, la rénovation de plusieurs salles de classes, des toilettes plus hygiéniques, ou encore l'équipement des salles informatiques. Bakary Fomba, le coordinateur régional de l'AEEM s'insurge contre ce qu'il qualifie de manque de volonté de la part des responsables de l'éducation de Ségou. « Les doléances ont été déposées depuis 2021, nous n'avons pas reçu de réponses. Nous exprimons notre ras le bol ainsi », explique-t-il. M. Fomba assure que le mouvement de grève concerne tous les établissements que ça soit public ou privé et s'étend sur toute la région de Ségou. Des échanges ont eu lieu mercredi 4 octobre en vue d'une éventuelle reconduction de la grève. ■

EN BREF

MALI MODE SHOW : UNE QUATRIÈME ÉDITION SOUS LE THÈME DE L'AUDACE



dit Domingo. Les Brigadiers sont venus aider volontairement la logistique d'organisation pour la bonne tenue des funérailles, affirme Abdoulaye Baba Coulibaly, Brigadier et Point focal de la Commune VI. Il ajoute aussi qu'il faut lutter contre la passivité des jeunes. Pour cela, l'engagement des volontaires est nécessaire pour montrer l'exemple, car la communauté, comme la collectivité, a besoin de toutes les aides pour le développement du pays.

L'initiative permet aux jeunes d'identifier leur rôle dans la société tout en se rendant utiles dans leurs localités de façon volontaire, affirme Mady Kaba Diawara, Porte-parole et Coordinateur de la Brigade citoyenne en Commune IV. Il estime que cette initiative cadre

RDC : GRANDES MANŒUVRES POUR LA PRÉSIDENTIELLE

À moins de trois mois de la présidentielle en République démocratique du Congo, les annonces de candidature se multiplient face au Président sortant Félix Tshisekedi, candidat à la réélection.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA



Félix Tshisekedi (gauche), Martin Fayulu et Denis Mukwege sont déjà sur le pont pour la présidentielle en RDC.

Le Prix Nobel de la paix 2018, Denis Mukwege, reconnu pour son travail auprès des femmes victimes de violences sexuelles, a déposé le 3 octobre à Kinshasa son dossier de candidature à la présidentielle de 2023 au Bureau de réception et de traitement des candidatures (BRTC), au siège de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Après ce dépôt, Denis Mukwege a affirmé à la presse qu'il « espère voir des résultats qui traduisent l'expression du peuple congolais ». Au cours d'une conférence de presse tenue la veille, Dr Mukwege

avait déclaré que sa candidature était sa réponse à « la demande de la population, qui lui a même remis l'argent pour payer la caution pour cette fin ». Très critique des autorités, Denis Mukwege a dénoncé les « arrestations arbitraires des opposants politiques et journalistes, la corruption et l'enrichissement illicite, ainsi que de multiples violations des droits de l'Homme ». Cette nouvelle candidature lance les grandes manœuvres pour la présidentielle prévue pour le 20 décembre prochain. Félix Tshisekedi, le Président sortant de la République démocratique du Congo,

Nigeria Les deux principaux syndicats suspendent leur grève

Les deux principaux syndicats du Nigeria ont suspendu leur appel à la grève nationale. Cette grève illimitée devait décliner ce mardi, mais après des discussions dimanche et lundi avec le gouvernement, le Nigeria Labour Congress (NLC) et le Trade Union Congress (TUC) ont accepté de suspendre leur mouvement pour 30 jours. Le Président nigérian Bola Ahmed Tinubu a annoncé dimanche une hausse temporaire du salaire minimum pour les travailleurs les moins bien payés et des transports publics moins chers, afin de compenser l'impact de ses récentes réformes économiques. Depuis son arrivée au pouvoir en mai, M. Tinubu a supprimé les subventions sur les carburants qui coûtaient chaque année des

milliards au gouvernement pour maintenir les prix artificiellement bas. Il a aussi laissé flotter le naira, la monnaie nationale, ce qui a entraîné une forte dévaluation. À l'issue des pourparlers, le gouvernement va également accélérer l'introduction de bus au gaz pour les transports publics, ce qui pourrait en réduire les prix, de suspendre temporairement la taxe sur la valeur ajoutée pour le diesel et de distribuer des allocations aux Nigérians les plus pauvres. En août, les deux syndicats avaient appelé à la grève pour les mêmes raisons. De nombreuses entreprises, administrations, banques et marchés avaient été fermés pendant une journée dans la capitale, Abuja. ■

B.S.H

a obtenu le soutien de l'Union sacrée, la majorité au pouvoir. Réunie en congrès le 30 septembre et le 1er octobre, la coalition a renouvelé son soutien sans faille au Président après les soutiens déjà acquis de l'actuel Vice-Premier ministre Jean-Pierre Bemba et de Vital Kamerhe, Président de l'Union pour la nation congolaise (UNC), pourtant pressenti comme un potentiel adversaire. Même si cela conforte Tshisekedi dans la course à un nouveau mandat, il devra faire face à Martin Fayulu, qui était arrivé en 2ème position lors de l'élection de 2018, avec 34,8%, derrière Félix Tshisekedi (38,5%). Martin Fayulu clame depuis cinq ans que la victoire lui a été volée. Après l'annonce de sa candidature, il a assuré qu'il allait se battre pour la transparence de l'élection. En juillet dernier, refusant de parler de « boycott », Martin Fayulu assurait qu'à défaut d'obtenir un nouvel audit du fichier électoral sa formation ne déposerait pas de dossiers de candidatures aux élections. Ce fichier électoral n'a pas été soumis à un nouvel audit et son parti n'a aligné aucun candidat aux élections législatives et provinciales. Ces scrutins sont couplés à la présidentielle, élection à laquelle M. Fayulu a finalement décidé de participer, assurant que la « pression » exercée avait permis d'avancer. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

PROCÈS AU CIVIL : DONALD TRUMP DÉNONCE UNE CHASSE AUX SORCIÈRES

Mardi 3 octobre, Donald Trump, au deuxième jour de son procès civil pour fraudes à New York, a affirmé que le juge aurait reçu de « fausses » informations de la Procureure en chef de l'État de New York, Letitia James, concernant la valeur nette de ses actifs. L'ancien Président est soupçonné, avec ses deux enfants, d'avoir surévalué les actifs immobiliers de la Trump Organization. Le candidat aux primaires républicaines a qualifié la Procureure de « raciste » et a dénoncé une « chasse aux sorcières ». « Quel que soit votre pouvoir, quel que soit l'argent que vous pensez détenir, personne n'est au-dessus de la loi », a martelé la Procureure générale à l'adresse du milliardaire républicain et ancien Président des États-Unis. Donald Trump, 77 ans, ne peut pas être condamné à de la prison dans cette affaire. Toutefois, Letitia James a requis une amende d'au moins 250 millions de dollars et une interdiction permanente pour Donald Trump et ses fils Donald Jr et Eric de diriger des entreprises à New York. ■

CHAMPIONNAT NATIONAL : TOP DÉPART

Le championnat national 2023-2024 débute ce 7 octobre. La course à la succession de l'AS Réal, qui a mis fin à plus de trois décennies d'hégémonie Djoliba AC – Stade Malien, est déjà lancée. Et les deux plus grands clubs du Mali comptent lutter de nouveau pour le titre.

BOUBACAR SIDIKI HAIDARA



L'AS Réal de Bamako débute la défense de son titre le 7 octobre 2023.

Le Djoliba AC est très revanchard, après avoir perdu le titre pour 3 points la saison dernière. Le club, qui a recruté plusieurs nouveaux joueurs, annonce la couleur pour cette saison. Ses

principaux responsables promettent une vague rouge sur le championnat alors que l'équipe de Héremakono débute sa saison ce samedi face à l'US Bougouni, huitième lors du dernier exercice. Son rival honni,

Basket Vers une nouvelle Dream team aux JO 2024 ?

LeBron James, Stephen Curry, Kevin Durant... Plusieurs superstars américaines de la NBA se sont déclarées candidates pour une sélection aux Jeux Olympiques de Paris 2024. De quoi faire naître les comparaisons avec la « Dream team » originelle des Jeux Olympiques de Barcelone, en 1992, menée par Michael Jordan et Magic Johnson. « Je vois aussi l'opportunité pour Team USA de réaffirmer sa domination internationale », a assuré Stephen Curry. Les États-Unis restent en effet sur une campagne ratée lors de la Coupe du monde en Asie (Japon, Philippines, Indonésie) entre août et septembre, achevée à une triste 4ème place. Kawhi Leonard, Devin Booker, Jaylen Brown, Donovan Mitchell ou encore Anthony Davis se sont aussi manifestés pour faire partie de l'équipe, qui pourrait être renforcée par Joël Embiid. Ce dernier qui détient trois passeports (Cameroun, États-Unis, France) a assuré vouloir disputer les JO et promis de choisir un pays dans quelques jours. ■ B.S.H



CARTONS DE LA SEMAINE

Le milieu espagnol Luis Alberto a prolongé son contrat avec la Lazio de Rome de quatre ans, jusqu'en 2027, a annoncé le club romain sur X (ex-Twitter). Luis Alberto, 30 ans, a rejoint la Lazio en 2016 en provenance de Liverpool, son club depuis 2013, qui l'avait prêté à Malaga (2014-15) et à La Corogne (2015-16). La Tunisienne Ons Jabeur, 7ème joueuse mondiale, a été éliminée mardi dès le 2ème tour du tournoi WTA 1000 de Pékin par Marta Kostyuk 7-6, 7-5, 6-1. Ce revers face à l'Ukrainienne, 33ème mondiale, survient 3 jours à peine après la victoire de la Tunisienne au tournoi WTA 250 de Ningbo, le 5ème titre de sa carrière.

le Stade Malien de Bamako, doit quant à lui se faire pardonner une saison galère. Neuvièmes du championnat en 2022-2023, avec seulement 41 points pris en 30 journées, les Blancs de Bamako, dont la saison est lancée depuis plus d'un mois, ont déjà engrangé de la confiance. Le 23 septembre dernier, le Stade Malien a remporté la Super Coupe du Mali en venant à bout de l'AS Réal 2-0. Le week-end dernier, en dépit d'une grosse frayeur, il a réussi à se qualifier pour la phase de groupes de la Coupe CAF. Victorieux à l'aller à Bamako 2-0, les Blancs ont perdu au retour 1-3 face aux Aigles noirs du Burundi, mais le but à l'extérieur a fait toute la différence. Si, pour le Stade Malien, les perspectives semblent bonnes, le champion en titre, l'AS Réal, a beaucoup moins de certitudes. Après avoir perdu la Super Coupe, les Scorpions ont été éliminés de la course à la phase de groupes de la Ligue des champions par les Mauriciens du FC Nouadhibou. Une défaite amère, alors que l'AS Réal voulait écrire l'histoire en devenant le premier club malien à se qualifier pour la Ligue des champions sous ce format.

Plus de gains Une semaine avant la reprise du championnat, la fédération a revu à la hausse les gains pour les clubs qui seront sur le podium. Le champion recevra désormais 30 millions de francs CFA au lieu de 20 précédemment. Le deuxième du championnat percevra 15 millions de francs (10 avant) et le troisième engrangera 10 millions de francs CFA au lieu de 5 auparavant. Les récompenses pour le football féminin ont également été revues. ■

MYLMO : QUATRIÈME ALBUM DÉJÀ EN VENTE

Kunia Dia Seben, le nouvel album de Mylmo, est disponible depuis le 28 septembre 2023 sur Empire Afrique, une plateforme de téléchargement. Un album de 15 titres dont « 7 milliards » ou « Deuxième lettre à Assimi ». Le rappeur reste fidèle à lui-même : entre critique et dénonciation, il ne manque pas de proposer des solutions et d'asséner quelques vérités.

FATOUMATA MAGUIRAGA



Le rappeur Mylmo a sorti fin septembre un nouvel album composé de 15 titres.

L'indépendance ne doit plus être un mot, mais un comportement et des actes concrets, selon Mylmo. Même s'il « prophétise » ce qui va se passer, il refuse le titre de prophète. Mylmo n'a donc pas encore dit son dernier mot, lui qui avait affirmé que son troisième album serait le dernier. Il revient avec un regard rétrospectif vers ses débuts. « Avoir un peu de tout, c'est

une chance, c'est cela le bonheur », estime l'artiste, qui dit suivre son chemin « tracé par Dieu ». « L'argent que l'on gagne peut finir, le pouvoir peut mal servir si on ne l'utilise pas à bon escient, le savoir demeure, c'est cela la chance ». L'album comprend des featurings avec un groupe guinéen et certains de ses « protégés ». Des jeunes qu'il veut aider et accompagner. D'ailleurs, il propose

de « redéfinir le rap conscient ». Plutôt que de condamner les jeunes qui ne chantent « que l'amour », il faut les aider à améliorer le contenu de leurs textes. La nouvelle génération a la chance et la possibilité d'accéder plus facilement aux moyens, mais elle ne doit pas se contenter de cela, prévient Mylmo. Issu d'une famille d'artistes, ses parents n'étaient pourtant pas d'accord avec son choix de chanter du rap, à cause de la mauvaise image liée à ce genre musical. Il invite donc les parents à « corriger et à encadrer les talents », pour développer l'industrie musicale mais aussi l'influencer positivement.

Passer aux actes Au-delà des discours pour créer l'émotion, Mylmo suggère d'agir. « L'indépendance, c'est consommer ce que l'on cultive, se soigner chez soi », par exemple. Si chacun doit apporter sa pierre à l'édifice, le rappeur invite nos chefs d'État aux actes. Dans sa Deuxième lettre à Assimi, il conseille au Président de choisir le Mali au profit des désirs des Maliens. Parce que les régimes passent mais que le Mali demeure, il faut donc « faire ce qui est bien pour le Mali, c'est cela le développement ». Pour accompagner les jeunes talents, Mylmo a initié « Ghetto radar », afin de détecter les talents et de donner leur « chance aux enfants ». ■

INFO PEOPLE

BOOBA MIS EN EXAMEN POUR CYBER HARÇLEMENT

Le rappeur français Booba a été mis en examen ce 2 octobre 2023 pour cyberharcèlement à l'encontre de Magali Berdah, fondatrice de l'agence Shanna Events. Un chef d'accusation qu'il rejette, assurant vouant défendre les victimes d'arnaques des influenceurs. « Toute mon action a été motivée par un seul but : dénoncer les influenceurs. Dénoncer l'injustice, la lâcheté, la culture du vide et de l'arnaque. Les prétendues menaces de mort ont été écartées », a déclaré le rappeur à sa sortie du tribunal. Alors qu'il est accusé par la patronne de l'agence Shanna Events de harcèlement depuis une année, le rappeur de 46 ans se défend et déclare avoir ouvert un débat public avant de réaffirmer sa foi en la justice.

CARLA BRUNI ÉVOQUE SON CANCER DU SEIN

L'épouse de Nicolas Sarkozy a profité du lancement d'octobre rose, le mois de lutte contre le cancer, pour annoncer qu'elle avait elle-même été diagnostiquée de la maladie, il y a quatre ans. « J'ai eu la chance, mon cancer n'était pas encore agressif. Pourquoi? Parce qu'il n'a pas eu le temps de le devenir », a-t-elle témoigné. Rappelant que chaque année à la même date, elle réalise une mammographie. Dans un message posté ce 4 octobre, l'ancienne première dame a incité toutes les femmes à réaliser chaque année une mammographie, car « vos vies en dépendent ». L'occasion pour elle d'évoquer sa maladie, ses traitements et son propre combat contre la maladie.

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélie DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Boubacar Sidiki HAÏDARA

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Boubacar Sidiki HAÏDARA - Mohamed KENOUI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Emmanuel B. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com

L'EAU C'EST LA VIE
LA VIE C'EST



SPONSOR OFFICIEL DE VOTRE SANTÉ

